

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

CORRESPONDANCE RELIGIEUSE.

Au Rédacteur du Journal de Québec.

SUITE DE LA CONFERENCE.

Venons maintenant au Nouveau-Testament; et nous trouverons que cette partie de la bible ne viendra pas plus au secours de votre règle de foi. Savez-vous, monsieur, que plusieurs Evangiles et Epîtres forgés par des faussaires, mais ayant en tête les noms vénérables des apôtres et des disciples de J.-C. ont été mis en circulation parmi les premiers chrétiens, et cela durant 300 ans? Comment votre règle de foi vous assure-t-elle, ou peut-elle vous assurer, que les Evangiles que vous avez maintenant sont authentiques? Comment ce point d'une importance majeure a-t-il été décidé? L'a-t-il été par le jugement privé ou par l'autorité de l'Eglise? répondez. Ne recevez-vous pas comme *Ecriture Canonique* des livres qui n'ont pas été écrits par des Apôtres, savoir: l'Evangile de St. Marc, celui de Saint Luc, et les actes? Ne rejetez vous pas, comme non inspirés, des livres écrits par des apôtres, par exemple, l'Evangile de Saint Barnabé, lequel est appelé Apôtre, et déclaré *rempli du St. Esprit*? (Actes des Ap. XIV. 24.) Est-ce par l'autorité de votre propre jugement que vous agissez ainsi? Non, monsieur, non; sur ce point, comme sur une foule d'autres de la dernière importance, vous êtes obligé, (soit que vous l'avouiez ou non) d'avoir recours à notre règle de foi et de vous appuyer entièrement sur l'autorité de l'Eglise Catholique.

De plus, monsieur, si la bible seule est la règle de foi des chrétiens, comme vous l'avez dit, la bible toute entière est nécessaire pour l'intégrité de votre règle. Il faut lire toute la bible, l'étudier toute entière, avant de pouvoir se former une croyance. Or, n'est-ce pas une chose évidemment impraticable, au moins pour la masse du genre humain? C'est d'ailleurs un fait hors de tout doute même pour les écrivains protestans, qu'il manque plus de vingt livres de l'écriture. St. Justin, Martyr, dans son ouvrage contre Tryphon, nous apprend que les Juifs ont détruit plusieurs livres de l'Ancien Testament, enfin que le Nouveau-Testament ne parait plus s'accorder avec l'Ancien. Puisque vous n'avez pas toute la Bible, votre règle est nécessairement incomplète et insuffisante.

Nous sommes encore certains que le Nouveau-Testament ne contient pas toutes les vérités que Jésus-Christ a enseignées. Par exemple, où trouvez-vous les preuves qu'il donna à ses Apôtres, et tous les enseignements qu'il leur fit connaître sur le royaume de Dieu, durant les quarante jours qu'il resta sur la terre après sa résurrection (Actes 1. 3.) Dites, M. Morelle, Jésus n'opéra-t-il pas à leurs yeux plusieurs miracles qui ne sont pas écrits? (Saint Jean XX. 30.) Où sont les explications qu'il leur donna sur les mystères du royaume des Cieux? (Saint Mat. XIII. 2.) Avez-vous, en tout ou en partie, les paroles qu'il adressa aux disciples allant à Emmaüs, quand il leur apparut ce qui le concernait, en commençant par Moïse et les Prophètes? (Saint Luc, c. 24. v. 27.) Enfin où sont consignées les actions et les paroles que Saint Jean dit, à la fin de son Evangile, être si nombreuses, que le monde entier ne pourrait renfermer tous les livres qui les rapporteraient?

Ayant ces faits devant les yeux, comment pouvez-vous affirmer que dans la Bible, vous avez toute la parole de Dieu, et que la Bible est une règle de foi suffisante et complète? Mais supposons que ces difficultés n'existent point, et que, par votre jugement privé, vous puissiez acquérir une certitude inébranlable de l'intégrité, de l'authenticité, et de l'inspiration de la Bible; en un mot, que vous ayez la Bible telle qu'elle a été inspirée à Moïse, aux Prophètes, aux apôtres etc.; vous êtes encore arrêté par une difficulté insurmontable. Comment pouvez-vous avoir encore, par la même voie, la certitude morale que vous interprétez bien? Vous n'êtes pas sans savoir, monsieur, que ce n'est point la lettre morte de la bible qui est la parole de Dieu, mais le sens de cette lettre. Pour que la bible vous puisse servir de règle sûre, ne faut-il pas que vous ayez cette certitude? Qui donc vous assurera que votre interprétation privée vous donne exactement le sens qu'avait en vue l'Esprit de Dieu? Ecoutez ce que vous dit Saint Pierre, apôtre inspiré par ce même Esprit, et tremblez pour votre coupable présomption! *L'écriture ne s'interprète pas par une interprétation privée*; nous dit cet apôtre; et comme pour achever votre condamnation, il ajoute: que dans les Epîtres de Saint Paul, *il y a des choses difficiles à comprendre, que les ignorans et les faibles expliquent mal, ainsi que les autres écritures, pour leur perte.*

Comparez votre règle de foi avec cette déclaration solennelle de l'Apôtre. Vous enseignez que toute parole de l'écriture s'interprète par une inter-

prétation privée, et que c'est un devoir indispensable pour tout chrétien d'interpréter la bible avec l'aide de son jugement privé. Saint Pierre nous avertit formellement de ne pas adopter cette méthode, et il déclare qu'agir ainsi c'est courir le risque de détourner l'écriture de son vrai sens, et de s'exposer à la damnation éternelle. Qui dois-je croire de Saint Pierre ou de M. Morelle? A mon humble avis, l'Apôtre tranche la question entre nous; car il établit, sur l'autorité de la bible elle-même, que l'écriture ne doit jamais être soumise aux interprétations différentes et contraires des hommes. Il décide encore que certaines parties de ce livre sont difficiles à comprendre, et que les ignorans et les faibles interprètent mal et pour leur malheur ces parties difficiles et d'autres. De tout cela ne faut-il pas conclure, avec tous les chrétiens raisonnables, sincères et honnêtes, que notre miséricordieux Sauveur n'eut jamais intention que la bible seule, interprétée par chacun en particulier, fût la règle de foi destinée à guider ses disciples dans la voie du salut? Prêtez maintenant l'oreille à ce que le savant et ingénieux Bolingbroke dit à ce sujet: "Les écrivains de l'Eglise Romaine ont cherché à prouver que le texte de l'écriture sainte est une règle de foi insuffisante sur plusieurs points. Je crains bien qu'ils n'aient réussi à le prouver. L'expérience de tous les siècles, depuis la promulgation du christianisme jusqu'à ce jour, montre clairement et abondamment avec quelle facilité et quel succès les opinions les plus opposées, les plus extravagantes et les plus impies, et les systèmes religieux les plus contradictoires peuvent être appuyés sur le même texte et défendus plausiblement par la même autorité." Voy. *Lettres sur l'usage et l'étude de l'his*: lett. 5. p. 116.

Comme un exemple fera mieux sentir la vérité de cette remarque de l'od Bolingbroke, et la force de mon argument contre votre règle de foi, je vous prie d'observer que, de toutes les questions débattues entre ceux qui veulent tirer leurs doctrines de la Bible, il n'en est certainement aucune dont l'importance soit plus grande que la divinité de Jésus-Christ. De là dépend tout le système de la Rédemption des hommes; de là découlent les devoirs pratiques les plus essentiels. Cependant, sur cette question vitale, les lecteurs et les interprètes de la Bible sont loin de s'accorder; et la Bible, tourmentée par les interprétations du jugement privé, ne fournit aucune solution sur ce sujet. Il y a des passages que les Unitaires, qui suivent votre règle, peuvent amener en faveur de leur croyance contre la divinité de Jésus-Christ, tandis qu'il y a d'autres passages d'égale force que d'autres chrétiens, qui suivent aussi votre règle, regardent comme prouvant une doctrine toute opposée. Parmi les Unitaires, vous n'en pouvez disconvenir, il y a des hommes intègres, d'un esprit pénétrant, et Dieu me garde de dire qu'ils sont moins sincères dans leur manière de voir qu'aucune autre classe de Chrétiens. De l'autre côté vous apercevez un très-grand nombre de personnes également distingués par leurs talents, recommandables par leur bonne foi et leur amour de la vérité; également instruites, également compétentes à juger, qui, en interprétant les mêmes passages et par la même règle du jugement privé, arrivent à une conclusion directement opposée. Maintenant, monsieur, en présence d'un fait aussi sensible, à quelle marque, et par quel moyen infailible, le chrétien, qui suit votre règle, reconnaîtra-t-il qu'il est obligé d'adorer Jésus-Christ comme son Seigneur et son créateur, ou bien qu'il lui doit refuser ses hommages pour ne point se rendre coupable du crime funeste d'idolâtrie? Je viens de vous faire voir que la Bible, interprétée par le jugement privé, ne lui montre aucune voie pour sortir de cette difficulté, et l'embarras pour lui ne doit jamais finir, ou ne finir que lorsqu'il abandonnera la Bible comme seule règle de ses jugemens.

Faudra-t-il donc conclure, monsieur, que le divin fondateur du christianisme a laissé ses disciples sans moyens de découvrir, avec une certitude morale, quel est le Dieu qu'ils doivent adorer? Concluons plutôt que la règle protestante de foi, qui laisse irrésolue cette question fondamentale, est fautive dans son principe, peu sûre dans ses résultats, et vérifie exactement ces paroles du saint Esprit: "Il y a une voie qui parait droite à l'homme; mais dont le terme aboutit à la mort."

Ici M. Provost, confidère de M. Morelle, se leva pour répliquer. Au lieu de réfuter mes arguments avec la science et la charité d'un ministre de l'Evangile, il se mit à parler de Jansénistes, de Jésuites, de l'Eau Bénite, des Chapelets, des Scapulaires, etc., etc., etc.; et, après nous avoir régalié d'un discours d'une demi-heure, dont l'énergie et la véhémence eussent rivalisé avec l'éloquence des halles, il céda enfin aux supplications des auditeurs, et conclut par appeler les catholiques ignorans, stupides, idolâtres, etc., etc., etc.

Le révérend M. McMahon.—Voyant que mes adversaires sont absolument incapables de se tirer de la difficulté dans laquelle ils se trouvent par leurs argumens, ou plutôt par le défaut de leur règle de foi, et qu'ils en sont réduits à substituer l'injure au raisonnement, je prendrai la liberté de faire encore une remarque sur quelques conséquences rigoureuses de cette règle. Ces conséquences sont bien propres à faire sentir à tout catholique la nullité pratique de la règle protestante.

Puisque la Bible seule est, selon vous, monsieur, l'unique règle de foi que Jésus-Christ ait établie, dites-moi ce qui peut justifier, aux yeux de Dieu, des hommes et de la raison les *prédications* que vous faites. Si la Bible seule, interprétée par chacun, est la règle chrétienne de foi, comme vous nous l'avez tant de fois répété, vous devriez, pour être conséquent et honnête, discontinuer vos prédications, et ne plus interpréter la Bible que pour vous-même. Car c'est la Bible seule, et non la Bible et le prédicateur, qui est, selon vous, la règle que les chrétiens sont obligés de suivre.

Si la Bible seule est l'unique règle qu'il faille suivre, les Apôtres ont eu tort de composer ce vénérable symbole de foi qui porte leur nom ; et nous devons travailler à effacer de notre mémoire cette profession de foi, que nous tous avons apprise dès le berceau. Les symboles de Nicée et de Saint Athanase, les 39 articles, le livre des Homélies, le livre des prières communes (Book of common prayer), tous les tracts, les commentaires, les catéchismes, tout ce qui a été écrit pour l'instruction religieuse du genre humain devrait à l'instant être condamné à l'oubli. M. Morelle nous dit que la Bible seule, et non la Bible et les symboles, non la Bible et les 39 articles, non la Bible et les Homélies, mais la Bible, rien que la Bible, est la règle unique et complète de foi, instituée par le Sauveur pour diriger et instruire le genre humain dans la connaissance et la pratique des vérités et des vertus nécessaires au salut !

J'en appelle à vous-même, monsieur, ces conséquences ne choquent-elles pas les sentimens et le sens commun de tous les vrais chrétiens ? Aussi sont-elles de nature à nous donner de forts et de légitimes soupçons que le principe d'où elles découlent est dénué de tout fondement, de toute sûreté, et propre uniquement à renverser toute religion révélée.

M. Morelle dit : Nous nous appuyons, pour admettre ces symboles, sur ce que qu'ils sont fondés évidemment sur la parole de Dieu, et peuvent se prouver aisément par des textes très-clairs.

Le révérend M. McMahon. Si, comme vous le dites, les différens articles mentionnés dans le symbole sont évidemment contenus dans la bible, et peuvent si facilement se prouver par des passages très-clairs et très-forts de cette même bible, les Apôtres, Saint Athanase, et les Pères de Nicée, n'eurent-ils pas grand tort de faire à pure perte, de si longs voyages pour dresser ces symboles et ces professions de foi ? Bien plus, si votre règle de foi est bonne, si le Sauveur ne nous a laissé que la bible pour nous guider, n'est-ce pas un crime d'y ajouter des symboles, et d'encombrer, d'expositions superflues, des articles, selon vous, si clairement révélés dans la bible, que l'on peut les y lire même en courant ? N'est-ce pas un attentat sacrilège contre votre règle de foi, que de chercher à imposer des Symboles au monde Chrétien ? N'est-ce pas violer ouvertement la règle que Jésus-Christ a laissée à ses disciples ? Et vous, M. Morelle, ainsi que vos confrères, vous qui soutenez que la bible seule est l'unique et véritable règle de foi, n'agissez-vous point avec la dernière inconséquence, (pour me servir de l'expression la plus douce) en cherchant à faire recevoir, à tout le monde, vos *traités* et *brochures* de toute espèce, en abasourdissant le prochain de vos *criaileries* religieuses ? Cette inconséquence n'est-elle pas une preuve manifeste que vous-même vous n'avez aucune confiance quelconque dans votre règle de foi.

(à continuer.)

BULLETIN.

Nouvelles d'Europe.—La St. Jean-Baptiste à Québec.—La grippe.—Scission de l'Eglise presbytérienne.

Les nouvelles apportées par l'*Hibernia* ne sont pas différentes de celles que nous avons reçues par le *Great Western*. L'agitation en Irlande continuait plus vive et plus universelle ; on y concentrait des troupes ; on prenait toutes les mesures qui ont coutume de précéder de grands dangers. Tous ces préparatifs, tout ce fracas d'armes et de soldats semblaient amuser beaucoup O'Connell, qui en prenait occasion d'accuser ses ennemis de pusillanimité et de folie, vu qu'ils envoyaient combattre des ennemis imaginaires. Et après les avoir accablés de ridicule et de quolibets, dans le goût de ses auditeurs, il les livrait aux risées de la foule. La tactique d'O'Connell est d'une habileté sans pareille. Qu'il y ait demain une révolution générale en Irlande, et qu'on le traduise en jugement : on ne pourra légalement formuler une seule accusation véritable, juste, constitutionnelle contre lui : il se tient lui et ses Irlandais dans une stricte légalité ; et si une prise d'armes a lieu, il aura le droit de mettre le ministère en accusation. Le *bill des armes* a soulevé en Irlande une vive irritation, et des débats très-intéressans au parlement. O'Connell est attentif à toutes les fautes de ses adversaires, qu'il exploite avec un rare bonheur. C'est sans contredit l'homme le plus grand et le plus éton-

nant de son siècle. Tous les regards sont arrêtés sur lui et sur son peuple, nous disons *son peuple*, par respect pour le mot propre, car l'Irlande est bien plus à O'Connell qu'au gouvernement anglais. Il la tient dans sa main : dès qu'il voudra l'ouvrir elle ira à sa voix vaincre ou mourir. Wellington et R. Peel ne sont pas d'accords sur les moyens de pacifier l'Irlande : le vieux duc veut des mesures de rigueur ; l'honble baronnet ne veut pas en entendre parler et ses moyens sont tous de douceur et de conciliation. Dans la disposition actuelle des esprits en Angleterre, le premier aurait plus de partisans que le second, et on a déjà dit que sir R. Peel serait forcé à la retraite. En attendant la cause du rappel fait de nouveaux progrès. Et si O'Connell est assez fort et assez habile pour ne pas laisser l'agitation se fourvoyer dans des actes inconstitutionnels : s'il peut la faire triompher telle qu'il nous la montre et qu'il le dit ; il sera le plus grand homme du monde. Dieu lui soit en aide !

A la fin de la séance de la chambre des communes du 31 mai. Sir R. Peel a déclaré que la nouvelle de l'occupation des Iles Sandwich par l'Angleterre n'avait aucun fondement. Le *Courrier des Etats-Unis* nous a donné une relation détaillée de cette occupation par G. Paulet ; et si ces détails sont vrais, comme ils le paraissent, nous nous réjouissons pour l'honneur de l'Angleterre et de son ministère qu'ils n'aient pas sanctionné une pareille violation du droit des gens. Ce n'est pas là une conquête, que rien du reste n'autorise ; mais tout simplement une infâme spoliation du plus fort sur le plus faible. A présent que sir R. Peel en comprend les conséquences, et croit devoir protester contre ce qu'il regarde à bon droit comme une accusation, nous pouvons à notre tour penser et parler comme lui.

A la nouvelle de l'occupation des Iles Sandwich par l'Angleterre, les deux ambassadeurs de ces Iles à Paris ont protesté dans les journaux contre cet acte de G. Paulet ; pour la raison que ces Iles étant civilisées et chrétiennes, elles ne pouvaient être soumises à une prise de possession que dans le cas d'une guerre et d'une conquête ; et surtout pour la raison plus puissante que l'Angleterre en avait reconnu l'indépendance le 1er avril dernier.

Odillon Barrot, le chef de l'extrême gauche, à la chambre des députés, a fait un discours, à l'occasion de la colonisation des Iles Marquises et de la Société, où il a professé les plus nobles sentimens en faveur du catholicisme. Il regarde la France comme obligée de propager les idées catholiques : ne pas envoyer de missionnaires catholiques, ne pas les protéger, ne pas faire une propagande catholique, ce serait pour la France répudier son passé. Nous savons que l'orateur n'était mu en parlant ainsi, que par un sentiment politique et national. Mais ces généreuses paroles sont d'un grand poids dans la bouche d'un tel homme et on doit lui en savoir gré ; car il n'y a que quelques années elles eussent été impossibles, et il avait encore en ce moment bien des préjugés à combattre. C'est presque un événement que ce langage d'Odillon Barrot. Un autre fait à constater c'est que ses paroles, son langage si franc, si libéral, ont été couverts d'applaudissemens. Il n'en eut certainement pas été ainsi il y a dix ans, et encore moins il y a vingt ans. Ces faits de peu d'importance en eux-mêmes sont très-significatifs ; ils prouvent mieux que bien d'autres l'état des esprits à l'égard de la religion. Et quand on pense que chacune des paroles qui tombe de cette tribune est portée d'un bout, non pas de la France, mais du monde à l'autre, on est réjoui de voir des hommes de cette influence, dont tant d'autres attendent l'opinion pour s'y conformer, parler un langage noble et vrai, nous allions dire religieux, et auquel on n'est guère accoutumé.

M. De Lamartine a fait à Mâcon, dont il est député, et dont il a reçu un banquet magnifique, un discours dont tous les journaux ont parlé. C'est en effet un beau discours considéré en détail ; mais l'ensemble est comme tous les discours du célèbre poète ; il y a dans les idées ce vague, ce nébuleux, qui fait qu'on se demande après l'avoir entendu ce que pense, ce que veut M. de Lamartine. L'unité d'idées et d'action manque complètement à l'orateur. Et quand il fit parade de son adhésion *éternelle* à la gauche, il n'y a que quelques mois, personne ne crut pour un instant à ce *pour toujours* qu'il crut devoir répéter plusieurs fois. Aujourd'hui il attaque ce parti comme tous les autres, le loue comme tous les autres ; il est isolé dans son opinion, s'il a une opinion. Si M. de Lamartine pouvait vouloir quelque chose bien explicitement, bien constamment, la puissance de son nom et de son talent rendrait à la France d'immenses services ; mais il perd cette puissance dans l'indéfini de ses idées et de ses sentimens politiques. Il fait sen-

sation, il provoque de frénétiques applaudissemens ; mais il n'entraîne pas l'opinion, et ne peut être un chef de parti politique. M. de Lamartine eût mieux fait de rester poète : et c'est précisément ce qu'il ne veut plus être, depuis que la tribune lui a offert une autre gloire, gloire moins belle et moins durable.

Une heureuse nouvelle pour l'Eglise, c'est que les différends existants entre le St. Siège et la cour de Portugal, sont heureusement applanis. Les relations sont rétablies comme par le passé, et le schisme est détruit. On ne s'occupe à présent qu'à régulariser les pouvoirs ecclésiastiques, et à faire disparaître entièrement les traces de ces jours malheureux qui ont affligé ce pays si catholique, et à guérir les maux qu'ils ont faits à l'Eglise.

Sous le ministère Lopez il avait été question au-si de renouer des négociations en Espagne avec le St. Siège. Les différens corps de l'état paraissent disposés à entrer dans les vœux du ministère et à favoriser ses démarches. Mais l'esprit de vertige qui semble présider à l'administration de ce malheureux royaume, n'a pas permis que ce ministère de justice et de raison durât plus que quelque jours ; et avec lui tombèrent ses vœux généreux. On ne fut pas longtems à attendre les conséquences de la retraite de ce ministère populaire. Espartero a refusé la destitution de quelques uns de ses féroces généraux : il a préféré le renvoi des ministres qui seuls pouvaient le réconcilier avec l'Espagne. C'était prendre l'engagement de ne régner que par la violence ; et il eut bien vite l'occasion de le prouver. Cette indomptable Catalogne lui prépare bien des embarras ; et il nous paraît que ce ne sont là que les commencemens de nouveaux troubles. Car Barcelone et ses alliés ne paraissent par fort épouvantés du bombardement qui vient d'écraser cette ville. Quels moyens emploiera donc le régent pour réduire cette province héroïque ? Le canon et les bombes n'y peuvent rien, leur révolte récente le lui dit assez ; ira-t-il les détruire ? Il ne l'osera. Et le pourrait-il, quand il n'est sûr d'aucune province, d'aucune place, qu'autant que la lui gardent ses soldats. Le secours qu'il demande aux étrangers n'affermira pas sa puissance, ne fera que le rendre de plus en plus impopulaire. Donc en abandonnant les moyens de conciliation qu'il avait entre les mains, il s'est mis dans la nécessité de régner par la violence, de n'user de sa puissance que pour détruire et se venger. Est-ce là régner ?

La société de St. Jean-Baptiste de Québec a célébré sa fête avec une pompe et un éclat inaccoutumés. Les journaux de cette ville sont remplis des détails de la cérémonie et du banquet qui la suivit. Ces détails sont trop longs pour qu'il nous soit possible de les reproduire ; ce que nous regrettons infiniment, car ils font le plus grand honneur à la religion, au zèle national, au patriotisme bien entendu, à l'intelligence, aux talens et au bon goût des Canadiens et en particulier des messieurs qui ont présidé à la direction de cette grande solennité. Nous avons lu avec un grand intérêt les beaux discours qui furent prononcés au banquet national. Nous craignons de blesser quelque susceptibilité en louant l'un plus que l'autre ; cependant il y eut parmi ces discours un discours dont la raison, les vues profondes, les idées neuves, l'éloquence, nous a surtout frappés, et qui suppose dans son auteur autant de talent que d'érudition. La ville de Québec doit être fière de posséder dans son sein des hommes de ce mérite ; et nous ne pensons pas que ceux qui méprisent les Canadiens et qui les traitent d'ignorans osassent dans ce moment renouveler une aussi misérable accusation ; nous ne pensons pas qu'ils osassent seulement se montrer à côté de ces hommes dont le pays s'honore, de peur d'une fâcheuse comparaison. Nous félicitons nos concitoyens de Québec des sentimens qu'ils ont montrés en cette occasion ; et nous les prions de nous permettre d'exprimer de nouveau notre vœu le plus cher : Que la religion catholique préside toujours à leurs sentimens et à leurs fêtes ; qu'elle soit leur première reine et leur premier amour ; c'est leur plus belle gloire et leur bien le plus précieux. La nationalité canadienne, le culte si cher de la patrie reposent sur cet autre culte doublement vénérable et sacré. Nous le disons : parceque nous savons, parceque nous voyons que nos paroles ne sont que l'écho des sentimens de nos frères ; parcequ'il importe de le dire à tous, même à ceux qui ne penseraient pas comme nous. Catholiques Canadiens, soyons unis par les mêmes sentimens religieux, et notre union dans l'amour de notre chère patrie n'en sera que plus puissante et plus inviolable. Notre honneur, notre devoir, notre force, nos intérêts et nos besoins sont là : nous le comprenons tous, c'est dire que nous ne leur faillirons pas.

La grippe qui a fait tousser tout New-York est venue visiter Montréal en guise de pass-tems : c'est une faveur dont nous l'aurions volontiers dispensée. Car rien n'est insupportable comme cette maladie, dont heureusement on ne meurt pas ordinairement. Dans toutes les maisons il y a des têtes bandées, des visages abattus ; on entend dans les rues, s'échappant par toutes les portes, un concert de toux le moins harmonieux du monde qui se mêle d'une façon assourdissante aux gémissemens des malades ; il se fait depuis quelques jours une effrayante consommation de tisanes et de purgatifs ; chacun a une tasse à la main et une cafetière plus ou moins odoriférante à son foyer : c'est un tems d'abondante moisson pour les médecins et les pharmaciens qui n'ont pas un moment de repos. Ce qu'il y a de plus contrariant pour nous en particulier, c'est que cette visiteuse impitoyable n'a pas épargné nos ateliers ; nos imprimeurs toussent d'une force à renverser leurs casses, et leurs visages ordinairement si réjouis, attristeraient les plus insensibles de nos lecteurs. Jugez de la besogne qu'ils préparent au correcteur d'épreuves dans un bouleversement pareil. C'est vraiment pitié de voir l'état de notre ville : aux offices de dimanche, on ne pouvait entendre ni chantres, ni prédicateur ; on se serait cru transporté dans un vaste hôpital : chacun se tenait la tête ou la poitrine, et les toux d'aller, de se répondre d'un banc à l'autre, qu'on aurait pu prendre cela pour une mauvaise gageure. Hâtons-nous d'ajouter à nos litanies : De la grippe délivrez-nous, Seigneur. Il n'y a que Dieu qui puisse nous débarrasser de cette toussante maladie.

Il se trouve dans un des derniers nos. d'un journal de cette ville un extrait du *Courrier Français* sur la scission de l'Eglise Presbytérienne d'Ecosse, dont les principes et la tendance n'ont pu échapper à la rédaction de l'excellent journal qui le reproduit, et qui demandent une réfutation. Dans ce cas pourquoi ne la ferions nous pas ? Les lecteurs canadiens ne sont pas accoutumés comme ceux du *Courrier Français* aux allures anti-catholiques de certains journaux de Paris. Voilà pourquoi nous voulons dire un mot à celui-ci en passant, ne fut-ce que pour avertir que les impiétés n'ont point cours chez nous. Donc le *Courrier Français*, après avoir admiré de toute son âme la tactique habile, la profonde raison des presbytériens qui, à l'époque de l'union législative de l'Angleterre et de l'Ecosse, se mirent sous la puissante protection du gouvernement en reconnaissant le roi d'Angleterre pour chef spirituel, ajoute :

« L'Ecosse en faisant reconnaître par l'Angleterre sa religion nationale, échappait aux périls que l'oubli d'une stipulation analogue a causés à l'Irlande ; elle ne voit pas dans son sein l'absurde anomalie, que présente l'Irlande, d'une majorité nationale entretenant à grands frais l'église d'une imperceptible minorité. Il y avait donc dans l'arrangement intervenu à l'époque de l'union un avantage politique incontestable ; mais sous le point de vue religieux, pour des hommes de conviction forte, la constitution de l'église presbytérienne en église nationale offrait des inconvéniens graves. Maintefois la conscience individuelle s'était insurgée contre l'esprit de corps ; la sagesse des synodes, l'autorité des assemblées générales, car l'organisation de l'église n'est autre chose que le gouvernement représentatif à tous les degrés, appliqué à la religion avaient suffi pour comprimer, sinon pour prévenir ces actes d'insubordination. »

Et voilà ce que ces hommes à vues libérales, ces philosophes si fiers d'eux-mêmes, ces indépendans en phrases, ces éternels prôneurs de liberté, d'honneur, de justice, ces gens qui parlent sans cesse de religion, qui en parlent plus que des prêtres, et qui ne savent pas le premier mot du catéchisme, voilà ce qu'ils voient dans une religion, dans l'acte de la plus honteuse servilité que puissent accomplir des hommes qui ont une croyance quelconque ! Les presbytériens se sont rendus à un pouvoir qui professe une foi étrangère à la leur, pour avoir de l'argent et des protections, et ils ont fait un grand acte de raison, ils ont été sages entre tous les sages ! Les catholiques, comme il n'en pouvait être autrement, ont conservé leur foi et leur indépendance, ils n'ont pas vendu leur religion à un roi ou à une reine, et ils ont fait un acte de folie ! Et ce sont des libéraux qui disent cela ! ce sont des batailleurs à la plume qui ne peuvent pardonner à un ministre d'appartenir à un pouvoir quelconque, et d'en soutenir l'existence, qui applaudissent à la vente des consciences dans ce qu'elles ont de plus intime et de plus sacré. Une religion à leurs yeux, c'est quelque chose de vénal, de variable, comme leurs opinions, qu'on peut céder au plus offrant ; l'essentiel est que l'acheteur soit solvable, qu'il ait puissance et longue vie. Pourquoi donc ces gens là parlent-ils de religion ? N'est-il pas évident que le plus petit enfant des catéchismes a droit de leur rire au nez, et de leur fermer la bouche

avec la première réponse de son catéchisme ? Ils ne comprennent pas que des catholiques qui reconnaîtraient l'autorité spirituelle d'un roi ne seraient pas plus catholiques que le Grand Turc. Et il faut leur dire ces choses-là aussi explicitement que nous le faisons là pour leur faire voir qu'ils ont écrit une impiété, et ce qui est plus fort à leurs yeux, une sottise sterling. Vous qui prêchez par métier l'opposition incessante au pouvoir, qui vous targuez de votre libéralisme bâtard, n'avez-vous pas quelque honte d'applaudir à la servilité la plus déshonorante qui fut jamais ? d'insulter à la plus noble indépendance que puisse vous montrer l'histoire : indépendance courageuse, héroïque, qui préfère la misère, la spoliation, la mort, plutôt que de sacrifier un principe ; indépendance qui fait aujourd'hui l'étonnement et l'admiration du monde entier ; indépendance plus forte que la colossale puissance qui l'opprime ? Vous le savez bien, vous le voyez de vos yeux, c'est un fait que vous pouvez presque toucher, s'il nous est permis de parler ainsi. Et vous êtes catholiques, dites vous. Cela se peut : alors étudiez votre religion pour ne pas dire d'outrecuidantes sottises à son occasion : étudiez le catholicisme, et vous apprendrez ce que ses défenseurs vous disent tous les jours qu'il est le palladium de toutes les libertés, la sauve-garde de tous les intérêts véritables, le gardien des nationalités, le plus grand ennemi de toutes les tyrannies. Qui du catholicisme ou de l'hérésie s'est vendu au pouvoir dans tous les temps ? Qui de l'un ou de l'autre a eu besoin du bras séculier pour établir sa puissance ? Qui a pris pour chefs, en se rendant taillable à merci, les rois et les gouvernements politiques ? Lisez donc l'histoire et vous viendrez vous mettre à genoux devant le catholicisme auquel vous devez toutes vos libertés ; c'est à ce titre, c'est au nom de la liberté que nous vous demandons pour lui votre amour et vos respects. En voyant à notre foi d'aussi pitoyables ennemis, nous sommes plus fiers que jamais de nous dire catholiques ; car nous avons chez nous tout ce qui inspire les nobles sentimens ; au lieu que chez eux l'esprit de vertige qui les possède les empêche même de voir et de raisonner comme l'apprendrait le simple bon sens.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

ROME.

—Le Saint-Père doit provoquer prochainement un consistoire pour annoncer avec solennité que les différends entre le saint-siège et la cour de Lisbonne sont applanis.

FRANCE.

—Il vient de se former à Paris une nouvelle société de musique chorale, dite société des concerts de musique vocale religieuse et classique, sous la direction de M. le prince de la Moskowa. Les patronesses sont Mesdames la maréchale duchesse d'Albuquerque, la duchesse de Coigny, la duchesse de Grammont, la duchesse de Massu, la maréchale princesse de la Moskowa, la duchesse de Poix, la duchesse de Talleyrand, la princesse Ch. de Beauveau, la princesse de Craon, la maréchale comtesse de Lobau, la comtesse Merlin, la vicomtesse de Noailles, la comtesse de Sandvich. Parmi les chanteuses, on remarque les comtesses Merlin, de Sparre, et la marquise de Gabriac.

Le prince de la Moskowa s'est procuré les nuances de la chapelle sextine pour toute la musique de Palestrina ; ces nuances toutes de tradition, produisent un effet merveilleux dans les chœurs. Au milieu de ces graves et simples mélodies, on entend doucement frémir par toute la salle des notes harmonieuses comme une brise légère qui passe sur les épis d'une abondante moisson. Sans prétendre entrer ici dans des considérations, qui seraient beaucoup trop étendues, sur l'indispensable nécessité d'introduire en France l'étude sérieuse et approfondie du chant en chœur à laquelle l'Allemagne, par exemple, s'est toujours et si religieusement attachée, nous disons que le type du chant choral manque complètement en France, et que si la fonction de ces concerts en avait démontré l'utilité, ce serait un pas immense, un de ces bienfaits incalculables dont on ne saurait trop remercier les intelligences élevées qui les premières auraient posé la pierre de ce beau et impérissable monument.

—Fils d'un rabbin de la synagogue de Carpentras, M. Isaac Cohen était considéré parmi ses co-religieux comme descendant de la tribu de Lévi et de la race sacerdotale. Initié aux saintes Ecritures par une profonde connaissance de la langue hébraïque, il était réputé docteur par les siens. Cependant, de sérieuses réflexions le disposaient depuis plus de trente ans à un changement de religion. Sa parfaite intelligence de la Bible, surtout des prophètes, qu'il interprétait dans le sens de l'Eglise catholique, et la lecture des Œuvres de Bossuet ont déterminé sa conversion. M. Cohen, âgé de 67 ans, a reçu le baptême, à Verrières, près Noves, le dimanche 14 mai, en présence d'une innombrable population, édifiée de sa joie et de sa piété. « Si les Israélites lisaient Bossuet, dit le nouveau chrétien, ils accourraient en foule au sein de l'Eglise. »

—M. le comte de la Renouillère et les actionnaires de la nouvelle compagnie de navigation ont voulu placer leur entreprise sous la protection de la Religion. Ils lui ont demandé de bénir le bateau la Clémence-Isaure. Un

immense concours de spectateurs assistait à cette cérémonie. Un autel avait été dressé sur le rivage, sous une tente ornée de draperies. Le clergé y a pris place, avec les actionnaires et le parrain et la marraine du Marie. M. Fournier et madame la comtesse de la Renouillère. Après le saint sacrifice, une barque, recouverte d'élégantes tentures et de feuillages, a conduit le clergé à bord de la Clémence-Isaure, qui se balançait, gracieuse et parée, dans les eaux de la Garonne, portant à son front la statue dorée de Marie. M. l'abbé Berger, vicaire-général, a béni, l'une après l'autre, les différentes parties du bateau. C'était un beau spectacle que de voir tout le clergé, à genoux autour d'un modeste autel dressé sur le tillac, invoquant l'étoile des mers, stella maris, et priant la Vierge sainte de jeter un regard propice sur cette barque fragile.

—Une grave question, dit le *Moniteur parisien*, vient d'être soumise à la cour de cassation, c'est celle de savoir jusqu'où s'étend le droit de surveillance conféré aux évêques sur les livres d'église publiés dans leurs diocèses. M. Dufaure, poursuivi devant le tribunal correctionnel de Versailles, pour avoir réimprimé et publié, sans l'autorisation épiscopale, un Catéchisme, un Eucologe, un Petit Paroissien et une Sainte-Quarantaine, a été condamné à 100 fr. d'amende et à la confiscation des livres non autorisés par l'évêque. La cour royale de Paris a confirmé ce jugement par un arrêt qui établit que le droit de censure conféré aux évêques par le décret du 7 germinal an 13 n'a pas été aboli par la Charte de 1830, et que ce droit absolu, qu'ils peuvent exercer sans déduire leurs motifs, implique le pouvoir de conférer exclusivement à un imprimeur le droit de publier des livres de prières à l'usage de leurs diocèses. M. Dufaure s'est pourvu en cassation. Son pourvoi a été rejeté.

Le *National*, cette feuille progressivement libérale, qui, en dépit de ses antipathies politiques, s'est vouée corps et âme avec les *Débats* et le *Constitutionnel* à la défense du monopole universitaire, s'indigne aujourd'hui, en critiquant ce qu'il appelle le *monopole des évêques*, contre la décision de la cour suprême en leur faveur.

La solennelle consécration de cette jurisprudence, que le plus simple bon sens devait sanctionner à défaut d'une législation précise, paraît, au journal rétrograde, « tout à fait contraire à l'esprit général de nos lois. » Aussi ne sommes-nous point étonné de le voir terminer sa lamentable diatribe par cette touchante péroraison, en trois lignes, qui va droit au cœur et qui fait presque venir les larmes aux yeux : « Un déplorable esprit de réaction préside décidément aux décisions de cette cour, toutes les fois qu'il s'agit de la presse ! »

Esprits tracassiers que vous êtes, semez partout à votre guise vos libelles et vos pamphlets, en vous garant le mieux possible des agents de police ; mais, de grâce, laissez à nos évêques le droit, bien pacifique assurément, de contrôler les livres de liturgie ou de prières naturellement placés sous leur surveillance immédiate. C'est bien la moindre des tolérances que vous puissiez accorder à la Religion de la majorité des Français, vous si chauds partisans et si éloquents prôneurs de la liberté des cultes !

PRUSSE.

—On écrit de Berlin.

« Il vient de se former dans notre capitale, avec l'autorisation du gouvernement, et sous le patronage de Mme d'Eichorn, femme du ministre des cultes et de l'instruction publique, une association de dames, qui a pour objet d'envoyer à ses frais en Syrie et aux Indes-Orientales, de jeunes femmes chargées de seconder les missionnaires dans la propagation du christianisme parmi les femmes indigènes.

« Cette association, qui compte déjà parmi ses membres presque toutes les notabilités féminines de notre capitale, vient de publier ses statuts, et un appel aux jeunes filles et aux jeunes veuves qui se sentiraient de la vocation pour l'apostolat. Les personnes qui s'y voueraient doivent faire à Berlin un noviciat de deux années, pendant lequel elles seraient tenues de suivre un cours particulier de théologie, de se familiariser avec l'enseignement dans les écoles de jeunes filles, de remplir les fonctions de surveillantes dans les asiles de l'enfance, et celles de garde-malades dans les hôpitaux, d'étudier à fond les langues française et anglaise, etc. »

—La veuve du célèbre professeur Hegel s'est rendue de Berlin à Munich pour étudier le service et le traitement des malades dans le couvent des Sœurs-de-Charité. Il sera fondé à Berlin un établissement pareil dans lequel seront reçues les jeunes filles dont l'état exigera des soins tendres et assidus.

BAVIÈRE.

—La conversion de la comtesse de W... a fait récemment une grande sensation à Munich. Cette Anglaise, d'une haute naissance, et femme d'un noble Bavaïrois qui possède une grande fortune, vient d'abjurer le protestantisme, pour entrer dans le sein de l'Eglise catholique.

DEUX-SICILES.

—La cause de la béatification du serviteur de Dieu Gérard Majella, frère coadjuteur de la congrégation du Très-Saint-Rédempteur, établie par saint Alphonse de Liguori, qui est mort en Fan 1755 en odeur de sainteté, se poursuit très-activement. L'avocat *Causarum sanctorum* parcourt en ce moment le royaume pour entendre les témoins et discuter sur les lieux les faits admirables du serviteur de Dieu. La vie édifiante qu'il a menée, les miracles qu'il a opérés pendant sa vie et après sa mort, tout fait présager que le temps n'est pas éloigné où l'Eglise lui décernera les honneurs rendus aux saints. Le P. Tannoija, qui lui-même confesse avoir été instantanément guéri d'une

maladie mortelle par l'invocation de Gérard, a écrit en italien la vie de cet homme de charité. Traduit déjà en plusieurs langues, cet ouvrage paraîtra en français et en flamand dès que les ressources nécessaires pour en faire les frais le permettront.

NOUVELLES POLITIQUES.

ANGLETERRE.

—M. Lane Fox, ce fanatique adversaire des catholiques irlandais, a déclaré à la chambre des communes, qu'il ferait, après la Pentecôte, une motion ainsi conçue : "Il est incompatible avec les principes de la réformation que des catholiques romains puissent siéger au parlement."

Les rires qui ont accueilli la déclaration de M. Fox annoncent assez le succès qu'obtiendra sa proposition.

IRLANDE.

—O'Connell continue son système d'agitation pacifique. Il interdit à ses partisans toutes les manifestations qui pourraient provoquer l'emploi d'une répression violente. Le gouvernement dirige de nombreux corps de troupes sur l'Irlande. Chaque jour de nouveaux escadrons, de nouvelles batteries arrivent à Dublin, où personne ne sera dispensé de loger des soldats.

—Voici le plan de conduite que l'on attribue à O'Connell, et qui est conforme au surplus aux paroles prononcées par lui dans différents meetings : L'Irlande sera divisée en trois cents districts électoraux qui nommeront chacun un député. Ces trois cents mandataires, convoqués par O'Connell, s'assembleront à Dublin, non pour faire des lois, mais pour les proposer. Le premier acte du parlement irlandais sera de réviser une loi ayant pour objet d'établir la séparation administrative et législative de l'Angleterre et de l'Irlande, tout en maintenant l'union politique des deux pays, comme aussi de régler les rapports ultérieurs entre les deux législatures. Ce projet de loi, émané des représentants immédiats et directs de l'Irlande, appuyé par des pétitions revêtues de plusieurs millions de signatures, sera présenté au parlement britannique avec toute l'autorité de l'assentiment national. En attendant la décision, les communes irlandaises resteront en permanence ; le courage du peuple fera le reste.

—La plus grande activité est mise à Londres à envoyer des troupes, des armes et des munitions en Irlande. Dans cinq jours, 25,000 armes à feu sont sortis des arsenaux de la Tour et de Woolwich. Le *Clycope*, a quitté Woolwich chargé d'armes et de tentes pour les troupes. D'autres bateaux à vapeur s'approprient pour le même service.

—D'après une lettre d'un officier anglais, la misère est si grande en Irlande, que bien des familles n'ont jamais goûté de viande depuis qu'elles ont vu le jour ; il est des prêtres catholiques si pauvres, qu'ils n'ont pas le moyen de porter de bas, même en hiver. La situation actuelle de cette province, ajoute l'auteur de la lettre, est des plus graves, ses griefs sont sérieux, et trop de membres du Parlement se font illusion à cet égard.

ESPAGNE.

—Pendant qu'au mot magique de révocation de l'Union, les enfants de l'Irlande se groupent par centaines de mille autour du grand agitateur O'Connell, et que, pour se venger de ses terribles sarcasmes, Peel et Wellington se flattent, en le révoquant de ses fonctions de maire de Dublin, de lui enlever une influence qu'ils décupleront infailliblement par cette brutale mesure ; — l'Espagne subit une crise, dont les effets, nés d'une cause différente, se trahissent par d'autres symptômes, et dont on ne saurait encore, à raison de l'étrange complication des choses, prévoir le dénouement.

En effet, à voir, d'après les divers journaux de Madrid, l'attitude des cortès, il y a, entre le Sénat et le Régent, entre le Ministère tombé et celui qui lui succède, plus qu'un malentendu, plus qu'un désaccord ; il y a scission complète. Espartero oserait-il, à son tour, risquer les chances d'un 18 brumaire ? Nous ne le pensons pas ; il n'a pour cela ni assez de génie, ni assez d'habileté, bien que l'ambition ou l'audace ne lui fissent pas défaut, de pareilles tentatives ne se font pas deux fois, et la parodie en est plus facile que l'imitation. Que fera-t-il donc ? Viendra-t-il affronter les colères de la chambre des représentants, ou cédera-t-il à ses exigences en s'inclinant humblement devant son *velo* ? Les uns disent qu'il veut abdiquer la régence dont le fardeau lui pèse ; d'autres démentent cette assertion qui, dans les circonstances actuelles, n'est pas sans vraisemblance.

Ce qu'il y a de certain, c'est que le chef du nouveau cabinet, M. Gomez Becerra, a annoncé hautement à la tribune la suspension provisoire des chambres, en attendant qu'arrive la dissolution. Cette nouvelle, déjà présentée par l'opinion générale, a irrité le Sénat et doublé l'exaspération des deux esprits ; des menaces et des voies de fait, dont les ministres eux-mêmes ont failli être victimes, ont répondu, dans Madrid, à ce prélude de coup d'état. Toutefois, grâce à la milice nationale, le calme a paru succéder peu à peu à l'effervescence ; et, pour apaiser les mécontents et se créer un peu de popularité, le Ministère actuel, ne faisant en quelque sorte qu'exécuter le programme de son devancier, vient d'ordonner la restitution des trois millions dont avait été grevée la ville de Barcelone à la suite de son insurrection, et de publier une circulaire qui renferme la promesse d'une amnistie générale. Peut-être ces concessions amèneront-elles un heureux résultat ; car, au dire d'un vieux proverbe, on prend plus de mouches avec du miel qu'avec du vinaigre.

Dans sa réponse à l'Adresse du Sénat, Espartero a protesté de son dévouement à la prospérité du pays et à la royauté d'Isabelle, qu'il couvrira de son égide jusqu'à l'époque de sa majorité, c'est-à-dire, jusqu'au 10 octobre 1844.

"Je n'aurai pas, a-t-il dit en finissant, d'autre intérêt que la gloire de ma patrie." Puisse la déclaration du Régent être sincère, et les plaies de la pauvre Espagne se cicatriser enfin !

—Les correspondances de Madrid, du 27 mai, apprenant que tout a été remis en question par l'avènement du nouveau cabinet. Chaque jour, on voit des officiers supérieurs de la garde nationale et des employés des diverses administrations donner leur démission pour n'avoir rien de commun avec le ministère.

—On lit dans le *Castellano* du 27 : Le trésor est épuisé ; le ministère supprime des contributions, il ne recouvrera pas celles qui restent, et cependant le ministère s'engage à pourvoir à tous les besoins administratifs. Comment fera-t-il ce miracle ? Tout le monde le sait : en empruntant à l'Angleterre, au mépris de l'art. 74 de la Constitution, mais la chère alliée ne perd jamais ses avances : elle ne demande pas mieux que de devenir notre créancière, sauf à prendre dans la suite une hypothèque forcée sur nos colonies.

—La junte insurrectionnelle de Grenade vient d'adresser au peuple la proclamation suivante, en date du 27 mai : Grenade se déclare indépendante du gouvernement de Madrid, aussi longtemps qu'il ne sera point constitué d'après les règles parlementaires, et n'aura point accepté pour base le programme politique de la chambre des députés. La commission provisoire et les autorités gouverneront et administreront la province conformément aux règles constitutionnelles et au nom de S. M. la reine Isabelle II.

—En Espagne, la fermentation, loin de s'amortir, semble s'accroître davantage en s'étendant. Le Régent, qui s'appropriait à parcourir en tous sens les provinces, avec des troupes dévouées, ne sait, à ce qu'il paraît, comment s'y prendre pour exécuter cette promenade militaire : il avait, dit-on le projet d'emmener avec lui la jeune reine et sa sœur ; mais il hésite à cet égard devant la crainte qu'on ne se relâche, en son absence, de la surveillance dont on les entoure pour empêcher que la vérité ne parvienne jusqu'à elles. Du reste, l'accueil fait à Zurbano par la population de Barcelone qui, sous les yeux de ses soldats en armes, a jeté un à un, tous ses effets à la mer, n'est pas de nature à beaucoup enhardir le Régent dans ses pérégrinations ; et les cris de mort, à *bas Zurbano ! à bas Espartero !* doivent lui faire pressentir que le maître ne sera guère traité plus favorablement que le valet.

—La presse de Madrid reflète l'anxiété publique ; elle signale les nombreuses mesures militaires qui sont prises pour comprimer les démonstrations des provinces, et annonce que l'on voit des courriers, allant et venant se succéder avec la plus grande rapidité.

—La municipalité de Barcelone a adressé aux habitants de cette ville une proclamation où elle déclare qu'elle est décidée à soutenir et à n'abandonner jamais les droits des citoyens, la tranquillité et l'ordre public.

HONGRIE.

—C'est le 20 mai que l'empereur d'Autriche a ouvert la diète de Hongrie par un discours latin. Plusieurs propositions importantes s'y trouvent énoncées. On remarque surtout celle qui tend à autoriser les sujets non nobles à acquérir des propriétés foncières, et celle qui a trait à la position respectivement des divers cultes.

Toutes deux s'attaquent aux parties les plus sensibles de la constitution actuelle ; toutes deux sont de nature libérale, et c'est le gouvernement autrichien qui les propose. C'est qu'en effet la noblesse modjare, gênée, par l'énormité de ses prérogatives, et l'action royale et la liberté populaire, se trouve attaquée avec juste raison des deux côtés.

ILES SANDWICH.

Sir Robert Peel et lord Paulet.—Nous avons oublié de constater que la nouvelle de la prise des îles Sandwich par lord Paulet était arrivée à Londres par la voie des États-Unis, et que sir Robert Peel, interpellé sur cette affaire dans le parlement, avait déclaré qu'il n'était parvenu au gouvernement aucune information officielle ; que d'ailleurs, il ignorait compétement pour quels motifs le capitaine du *Carysford* pouvait s'être emparé des îles Sandwich. Cette déclaration décharge le cabinet de Saint-James de toute complicité dans cette honteuse usurpation, et nous aimons à espérer qu'il en repoussera complètement la responsabilité en punissant le coupable et faisant réparation à la victime.

ILES MARQUISES.

Iles Marquises.—On remarque les détails suivants dans une lettre écrite par un Français de Valparaiso, sur la dernière escarmouche qui s'est engagée aux îles Marquises, entre la garnison et les sauvages :

"La corvette anglaise *Carysford*, dans sa traversée de Valparaiso à la côte du Mexique, se détourna de sa route pour toucher aux îles Marquises et y visiter nos établissements ; peu de jours après son arrivée sur rade de Mahi-Taou, où se trouve le fort Duquesne, chef-lieu du groupe sud-est des Marquises, une mésintelligence qui existait depuis quelque temps entre le commandant des troupes françaises et un chef canak, prit tout-à-coup de l'aigreur, et l'audace de ce dernier en vint au point de déclarer qu'il préférerait la guerre à la soumission. Une pareille conduite ne pouvait rester sans châtiement, sous peine de priver l'autorité française du prestige qu'elle doit à tout prix conserver. Le chef canak avait choisi la guerre, le commandant français dut l'accepter, et profiter de cette occasion pour apprendre, par une terrible leçon, à ces gens égarés et coupables, ce que c'est que la guerre et combien de victimes elle fait.

"M. Hallez se mit à la tête de quelques troupes et marcha contre la fou-

le armée des Canaks ; il tomba bientôt frappé d'un coup mortel, ainsi que M. Ladébat, enseigne de vaisseau ; mais le feu de nos matelots et de nos soldats bien que privés de leurs officiers, jeta la mort et l'épouvante parmi les sauvages, qui ne tardèrent point à se disperser, cherchant leur salut dans la fuite, et laissant plus de deux cents morts sur le champ de bataille. Une légion aussi terrible pour eux, bien que chèrement achetée par les Français, puisque nous avons perdu deux officiers morts en servant leur pays, a causé une telle impression d'épouvante sur ces hommes d'un naturel doux et tranquille qu'ils ont imploré le pardon des autorités françaises, ont demandé que la paix leur fut accordée, et ont offert une soumission désormais inébranlable au pouvoir dont ils ont eux-mêmes sollicité la protection.

« Il est facile de reconnaître qu'une main étrangère les a égarés : les coups portés à nos deux officiers, et partis des rangs de sauvages qui ne savent pas pointer un fusil, prouvent bien que parmi eux se sont trouvés des gens étrangers à leur race et qui leur ont servi d'auxiliaires. Il est fâcheux sans doute que l'arrivée de la corvette anglaise *Carysford* ait précédé de peu de jours un événement aussi déplorable qu'inattendu, et l'on ne peut se défendre de quelques soupçons... mais, quoiqu'il en soit, l'événement a tourné à la honte et à la confusion de ceux qui l'ont préparé. »

LE MYSTÈRE DE MILDENHALL.

De tous les joailliers de Londres, dans les premières années du règne de Georges III, Richard Durnford était le plus acuf ; il faisait de fréquents voyages afin de rapporter du continent les perles et les pierres qu'il savait si bien mettre en œuvre ; sous ses doigts industrieux l'or et l'argent acquéraient une vie, une grâce, un éclat tout nouveau ; il passait son existence entouré d'onix, de topazes, d'améthistes, et des quatre coins de l'Angleterre, on lui tendait de bien jolies mains, de belles chévelures d'or ou d'ébène.

Il quitta un jour sa famille et se rend à Yarmouth, port de mer à 50 milles de Londres, où il avait donné rendez-vous à un hébreu d'Amsterdam, Salomon de Costa, lapidaire alors célèbre. Le juif entretenait avec l'Anglais les relations les mieux suivies ; il devait lui faire une livraison considérable, et il avait été convenu que chacun accomplirait la moitié du chemin.

Richard et Salomon se trouvèrent, le jour indiqué, à l'auberge des Trois-Cerfs, à Yarmouth ; ils restèrent jusqu'au lendemain enfermés ensemble, causant sans doute de leurs affaires ; ils prirent ensuite congé l'un de l'autre avec une parfaite cordialité.

L'on ne voyait point alors les routes sillonnées, à toute heure du jour et de la nuit, d'une foule de voitures ; c'était à cheval que l'on faisait de préférence des voyages peu considérables ; ce fut à cheval que Durnford partit seul un mercredi matin, 17 juillet, pour s'en retourner à Londres.

Le vendredi 19, John Burrington, propriétaire à Mildenhall, se présenta devant le juge de paix de son canton, et il déposa que la veille au soir, un voyageur s'était présenté à cheval devant sa porte, et qu'il avait demandé asile pour un moment contre un violent orage. Cet inconnu avait annoncé son intention de pousser jusqu'au faubourg d'Aylesford ; mais, la pluie ne discontinuant pas, il avait sollicité l'autorisation de passer la nuit dans la maison où il se trouvait déjà. Après avoir soupé, il se rendit dans la chambre qui lui avait été préparée : à onze heures du matin il n'en était point sorti, et l'on n'avait entendu aucun bruit. « J'ai craint, ajouta Burrington, qu'il ne se fût trouvé indisposé ; je suis entré dans son appartement, je l'ai trouvé mort dans son lit ; je m'empresse de vous en donner avis ; veuillez venir et vérifier le fait. »

Le magistrat se transporta sur les lieux, accompagné d'un médecin ; le cadavre gisait tranquillement sur le dos, la tête sur l'oreiller ; les draps du lit n'étaient point en désordre, rien n'annonçait dans la chambre la moindre scène tumultueuse ; le mort n'offrait aucun indice de violence, aucune blessure ; la placidité la plus complète régnait sur ses traits.

Suivant les usages de l'Angleterre, un *coroner's jury* s'assembla pour prononcer sur les causes de ce trépas mystérieux ; le verdict porta que le défunt était mort par la visite de Dieu. C'est l'expression consacrée pour les trépas subits résultant d'apoplexies, anévrismes, etc.

Le cadavre fut enseveli, sans que l'on procédât à une autopsie qui eût pourtant été fort à propos.

Quelques jours après, arriva le frère de Durnford ; le bijoutier n'avait point reparu à Londres ; sa famille alarmée fit faire des recherches ; elle apprit l'événement survenu à Mildenhall ; les vêtements du défunt déposés chez le magistrat, sa montre trouvée au chevet du lit, le signalement retracé par ceux qui l'avaient vu, tout se réunit pour ne laisser aucune incertitude ; l'identité de Richard fut constatée.

Certains gens persistèrent à regarder une mort si soudaine et si inexplicable comme le résultat d'un crime ; les soupçons restèrent fixés sur Burrington ; sa moralité avait cessé d'être équivoque, il était dissipateur ; à mesure que ses revenus diminuaient, il augmentait sa dépense ; il jouait gros jeu et perdait souvent ; il était toujours aux expédients pour se procurer de l'argent ; il avait fait un assez long séjour en Allemagne, et l'on assurait qu'il s'y était brouillé avec la justice.

La famille de Durnford regardait comme un devoir de le venger ; elle continua de se livrer, pendant deux ans, à des perquisitions, à des investigations peu fructueuses ; elle crut cependant avoir réuni assez de charges pour motiver une accusation contre Burrington ; il fut arrêté et traduit aux assises de Bury-Saint-Edmond.

D'après les formes de la jurisprudence britannique, il fallait d'abord que le grand jury admit ou rejetât l'acte d'accusation ; le discours de lord Mansfield, qui présidait en cette circonstance, fit une sensation des plus vives ; sa sagesse engagea les jurés à rejeter l'acte d'accusation, s'ils ne regardaient pas comme suffisantes les preuves apportées contre le prévenu ; il leur fit remarquer qu'un pareil rejet n'empêcherait point de poursuivre ultérieurement le prévenu si de nouveaux indices se présentaient contre lui, tandis que, s'il était jugé, en ce moment et acquitté faute de preuves, il n'y aurait plus moyen de revenir contre lui. Après une délibération de plusieurs heures, et contre l'attente générale, le jury admit l'acte d'accusation. Il transpara que cette décision n'avait été prise qu'à la majorité d'une voix. L'homme de loi qui soutint la prévention, relata les faits déjà connus du lecteur ; il convint que la position sociale de Burrington semblait devoir écarter de lui l'imputation d'un pareil forfait ; la mort de Durnford ne pouvant être attribuée à quelque sentiment de vengeance ou de jalousie ; l'on n'avait découvert aucun vestige du plus léger rapport entre lui et le prévenu ; ce n'était point non plus le résultat d'une cupidité vulgaire ; la montre de l'infortuné n'avait point été enlevée, sa bourse, contenant une certaine somme en or, était restée intacte dans la poche de son habit. Mildenhall n'était point sur la route directe d'Yarmouth à Londres, mais il était permis de supposer que le défunt avait dévié du grand chemin dans l'intention d'éviter les voleurs, fort nombreux à cette époque. Divers témoignages, celui d'un bijouier d'Yarmouth entre autres, établissaient pertinemment que Durnford avait reçu du joaillier d'Amsterdam une quantité considérable de diamans et de pierres ; toute trace de ces objets précieux avait disparu ; il fallait convenir aussi que l'on n'avait rien rencontré de semblable chez le prévenu, des perquisitions faites à son domicile n'avaient abouti à aucune découverte. Quant à la mort de Richard, elle était due à l'effet d'un poison connu en Allemagne depuis quelques années, mais encore presque ignoré de la science en Angleterre, poison redoutable, qui laisse à peine le plus léger indice, qui opère avec une rapidité effrayante et qui tue sans faire souffrir, sans imprimer les traces de son action à l'extérieur ; il engourdit, il endort, et l'expression du repos le plus calme se peint seule sur les traits de la victime.

Le cadavre de Durnford avait été exhumé ; les débris de ses restes, soumis à l'analyse des chimistes les plus habiles, avait révélé la présence de l'infamale poison dont Burrington avait pu apprendre, durant son séjour en Allemagne, les mystérieux effets.

Mais la mort de Durnford étant attribuée au poison, ne pouvait-on pas y voir un suicide plutôt qu'un assassinat ? Tout se réunissait contre cette supposition ; les affaires du bijouier étaient dans l'état le plus prospère ; il n'avait jamais témoigné le moindre désir d'en finir avec l'existence, et d'ailleurs, circonstance décisive, on n'avait trouvé auprès du défunt aucune fiole, aucun vase de quelque espèce que ce fût, où le poison pût être renfermé.

Fallait-il en venir à conclure que le prévenu avait administré ce poison funeste ? Avant de dire formellement oui, continue l'homme de loi, avant de vous faire connaître une conviction qu'il m'a été pénible d'acquiescer, mais à laquelle je ne puis me refuser, discutons les faits :

Deux personnes logeaient sous le même toit que le prévenu ; une femme de ménage, Cécile Davies, âgée de 47 ans ; un domestique, âgé de 23 ans.

Le domestique occupait une pièce près de l'écurie, isolée du corps-de-logis principal.

Le prévenu couchait à une extrémité de la maison, la femme de ménage à l'autre ; c'était dans une pièce à côté de celle occupée par Cécile que le bijouier s'était retiré pour la nuit ; c'était là qu'il avait été trouvé sans vie.

Dans cette funeste nuit, un laboureur nommé Robert Crofdith, vint à passer devant la maison de Burrington. Il y vit ce qu'on n'y voyait jamais à cette heure, de la lumière en mouvement ; cette circonstance excita son attention ; tapi derrière une haie, il s'arrêta un instant pour épier. Minuit sonne en ce moment ; Crofdith voit fort distinctement une personne, tenant au flambeau allumé, sortir de la chambre du prévenu, suivre la galerie qui conduit à l'appartement de la femme de ménage, entrer dans cette pièce. Presqu'aussitôt deux personnes entrent dans la chambre en sortent et la lumière disparaît pendant une minute. Le témoin ne peut s'assurer si ces deux personnes entrent dans la chambre de Durnford, la fenêtre de cet appartement étant tournée dans une autre direction ; mais au bout de deux ou trois minutes, les deux ombres quittent cette pièce et reprennent le chemin de la galerie, se rendant dans la chambre de Burrington ; après un très-court instant, la lumière reparait, mais cette fois il n'y a qu'une ombre ; elle se dirige vers la chambre de Cécile, et un moment après tout rentre dans l'obscurité.

Les appartements du prévenu et de la femme de ménage faisant face, ainsi que la galerie qui les réunissait au chemin dans lequel le témoin était posté, aucune de toutes ces révolutions de clarté et d'ombre n'avait pu lui échapper. Incident remarquable ; depuis l'arrestation de Burrington, la femme de ménage avait disparu ; en vain avait-on employé, pour la découvrir, toutes sortes de moyens : ni morte, ni vive, elle n'avait laissé de traces, et l'on était réduit sur son sort, aux conjectures les plus vagues et les plus arbitraires.

Une répétition de la scène nocturne que le hasard avait mis sous les yeux de Crofdith, avait eu lieu en présence de plusieurs magistrats ; l'on s'était placé dans la nuit, à l'endroit où le témoin s'était arrêté ; on avait fait aller et venir dans la main un flambeau allumé, et l'on avait acquis la preuve qu'il n'étaient pas possible de s'assurer si les personnes sorties de la chambre de Cécile Davies étaient passées dans celle du bijouier.

Crofdith avait aussi déclaré que lorsque les deux ombres furent revenues

dans la chambre de l'accusé, il avait vu, à deux reprises différentes, un objet noir, presque aussi grand que la surface de la croisée elle-même, se placer devant cette même croisée et éclipser pour un instant la lumière allumée dans la chambre.

L'on ne trouvait dans la pièce où couchait Burrington, rien qui pût expliquer cette interposition; le lit du prévenu était éloigné de la fenêtre; c'était, avec quelques chaises, le seul meuble que renfermait cet appartement; il n'y avait point d'armoire, point de placards, et le cabinet de toilette de l'accusé donnait sur une cour et non sur la façade de la maison.

Encore un fait et je finis, ajouta l'homme de loi: Une perquisition a été faite, il y a peu de tems, chez l'accusé; elle a amené la découverte d'un bouchon de verre, d'une forme singulière, d'un travail évidemment étranger. Voici un certificat de deux marchands de verroterie, qui déclarent que ce bouchon, de fabrication allemande, est du genre de ceux que l'on emploie pour préserver de l'action de l'air, des préparations soigneusement enfermées. Il n'y a point d'ailleurs de preuve qu'il ait appartenu au prévenu.

Durant ce long exposé, Burrington conserva un calme imperturbable: il écoutait avec attention, ne manifestait aucune inquiétude, prenait des notes de tems à autre. Son impassibilité, vraie ou affectée, ne se démentit qu'à deux reprises. Lorsque l'on parla de la disparition de Cécile, un sourire de mépris contracta ses lèvres; lorsque l'on révéla la découverte du bouchon de verre, ses traits exprimèrent un saisissement presque imperceptible.

Lorsque l'avocat eut fini, le juge (président des assises) prit la parole, afin de dire que l'accusation ne lui semblait pas soutenable; elle reposait sur des indices si légers, si vagues, si fugitifs, qu'il était impossible d'arriver à cette conviction que demande la loi; il croyait donc qu'il était inutile que la défense du prévenu fût présentée: si les jurés étaient de son avis, ils n'avaient qu'à arrêter la procédure, sans perdre davantage leur tems.

Le jury entra en délibération et sortit presque aussitôt, avec la déclaration qu'il partageait l'avis de sa seigneurie; l'acquiescement allait être prononcé, sans la moindre difficulté, lorsque le prévenu se leva et demanda la parole.

« Accusé, dit-il, d'un horrible forfait, assailli par les soupçons les plus atroces, je me dois à moi-même, je dois à mon honneur de ne pas accepter un acquiescement qui ne serait prononcé qu'à cause de l'absence de charges sérieuses contre moi; des circonstances mystérieuses jettent de l'incertitude sur mon innocence; il m'est facile de confondre toutes ces accusations; l'on ne peut me refuser de faire apparaître un témoin dont la déposition ne laissera plus de prétexte à la calomnie. Richard Durnford est mort sous mon toit, c'est vrai; ce trépas est difficile à expliquer; aussi me suis-je empressé d'aller le dénoncer au magistrat aussitôt que j'en ai eu connaissance. On a parlé d'un poison qui donne la mort sans laisser de trace; admettant que pareille substance existe, ce dont je doute fort, j'en ignore tout-à-fait la nature; jamais je n'en ai entendu parler durant mon séjour en Allemagne; je défie qui que ce soit de pouvoir dire qu'il ait jamais rien vu de pareil chez moi. Les traces que les médecins ont cru reconnaître dans les restes d'un homme mort depuis longtemps, sont des plus incertaines; fussent-elles réelles, pourquoi l'infortuné n'aurait-il pas lui-même mis fin à ses jours? On prétend qu'il avait quitté Yarmouth avec des valeurs considérables; peut-être les avait-il perdues en route? peut-être lui avaient-elles été dérobées, et le désespoir qu'il en aura ressenti l'aura porté au suicide.

« Il est à regretter que son cadavre n'ait pas été ouvert sur-le-champ; nul doute que l'autopsie n'eût révélé quelque lésion organique, un anévrisme peut-être, cause de cette mort si inopinée; et cette autopsie, je ne l'ai pas demandée, tant j'étais loin de prévoir que l'on vint jamais m'inquiéter au sujet d'un événement déplorable, mais dont je suis aussi innocent que l'enfant qui n'est pas venu au monde. Aucun indice n'est venu montrer que les pierres dont l'on prétend que le défunt était porteur, aient jamais été dans mes mains; je n'en ai point eu connaissance. Lorsque le jeudi, 15 juillet, Durnford s'est présenté à ma porte, par une pluie battante, nous nous sommes vus pour la première fois de notre vie; c'était pour éviter de faire encore six milles par un tems affreux, qu'il m'a demandé l'hospitalité; il devait repartir le lendemain; après avoir causé de choses indifférentes et fumé une pipe, il est allé se mettre au lit à neuf heures et demie, car il était très-fatigué.

« Quant au bouchon de verre, privé du flacon auquel il devait s'adapter, je n'ai aucune idée de ce que c'est, il ne m'a jamais appartenu; observez que, depuis que je suis en prison, des centaines de personnes différentes ont visité mon domicile; il faut que, par hasard, ou méchamment peut-être, cet objet insignifiant ait été jeté dans quelque coin. Il n'est qu'un point sur lequel je puisse fournir quelques explications; des allées, des venues de flambeau ont été remarquées par un témoin dans la nuit du 16 au 17; le fait est que, me trouvant indisposé, j'ai voulu allumer du feu; je n'avais point de bois sous la main; j'ai allumé une chandelle; j'ai été prévenir Cécile Davies de se rendre dans ma chambre et de me donner ce qu'il me fallait; pendant le très-court instant qu'elle a mis à passer ses vêtements, je l'ai entendue à la porte de la chambre où était Durnford, c'est ce qui explique la disparition momentanée de lumière qu'a remarqué Crofith; Cécile m'a accompagnée dans mon appartement, elle a été chercher du bois dans un grenier à côté; je l'ai renvoyée presque aussitôt et je lui ai donné la lumière pour qu'elle retournât chez elle. Il n'y a rien que de parfaitement simple dans tout ceci.

Mais, dira-t-on, la disparition de Cécile, comment l'expliquez-vous? N'est-ce pas un complice dont vous êtes défat de crainte qu'il ne révélât votre crime? Non, loin de redouter le témoignage de la femme Davies, je l'in-

voque; j'ai cru devoir, en effet, soustraire ma femme de ménage à la vie publique, dès que je me suis trouvé impliqué dans cette déplorable affaire; j'ai des ennemis qui me persécutent, je craignais qu'ils n'extorquassent quelque déclaration ambiguë à une femme simple et sans artifice. Je l'ai fait périr, dit-on; Messieurs les jurés, elle va comparaître devant vous, pleine de vie; mon sollicitor était instruit de la retraite où elle vivait, il l'en a fait sortir aujourd'hui même; elle va vous confirmer l'exactitude de ce que je vous ai dit.»

Telle fut en substance, mais fort en abrégé, le discours de Burrington; il fit sur l'auditoire une impression favorable. L'apparition de Cécile Davies sur le banc des témoins fut un coup de théâtre; cette femme avait des traits empreints d'une expression de simplicité et d'intelligence peu développée; mais un physionomiste habile aurait reconnu à des signes certains, sur cette figure peu revenante, un esprit de convoitise et de cruauté.

Elle n'avait point assisté aux débats; elle ignorait ce qui venait d'être dit; elle prit place dans la petite enceinte réservée aux témoins; sa déposition concorda de tout point avec celle de son maître. Elle subit l'interrogatoire du conseil du prévenu, et elle fut ensuite soumise au contre-examen du conseil for the prosecution.

Celui-ci était le seul qui fût resté convaincu de la culpabilité de Burrington; il avait médité sur la circonstance mentionnée dans la déposition de Crofith relative à l'éclipse de la lumière occasionnée par l'interposition d'un corps opaque; il rapprochait ce fait de l'état de nudité où se trouvait l'appartement du prévenu; une idée subite lui traversa le cerveau; il conclut qu'il y avait nécessairement dans cette chambre quelque armoire pratiquée dans le mur, près de la croisée; le volet de cette armoire, en s'ouvrant avait caché la charte à la vue des regards d'un observateur placé hors de la maison, et, soigneusement dissimulée, cette cachette avait échappé aux investigations de la justice.

Il s'agissait donc d'amener Cécile Davies à donner d'elle-même quelques renseignements à cet égard. Le conseil lui fit quelques questions insignifiantes; elle y répondit d'abord avec circonspection, puis avec nonchalance, lorsqu'elle qu'il ne s'agissait que de détails futiles; l'interrogateur continua d'un ton insouciant, et comme s'il ne parlait que par manière d'acquit: «Lorsque vous étiez dans la chambre de M. Burrington, la chandelle était placée, à ce que vous avez dit, sur un guéridon, auprès de la cheminée? — Oui.

— Avec quoi avez-vous allumé le feu? — Avec de l'amadou que m'a donné M. Burrington; n'en ayant pas assez, je lui en ai demandé une seconde fois.

— Où a-t-il pris cet amadou? — Dans une petite armoire.

— Après vous l'avoir donné la première fois, avait-il refermé l'armoire? — Oui.

— Pour vous en donner une seconde, il a donc fallu qu'il ouvrit de nouveau l'armoire? — Oui.

— En s'ouvrant, le volet de cette armoire revient-il sur la croisée? — Oui.

— Est-ce à droite ou à gauche de la croisée que vous avez dit qu'était l'armoire? — A gauche.

— Cette armoire faisait-elle du bruit en s'ouvrant? — Pas du tout.

— L'avez-vous ouverte quelquefois? — Jamais.

— Vous n'en aviez donc jamais la clé! — Non, M. Burrington la gardait toujours.»

En ce moment, un cri perçant s'échappa de la poitrine du prévenu; il essaya de se lever, de balbutier; une sueur froide inonda son visage, une pâleur mortelle couvrait ses traits, ses cheveux étaient hérissés. Juges, jurés, spectateurs, tout fut saisi d'effroi; une commotion électrique agita l'assemblée, l'effet fut immense.

Trompée par une série de questions qu'elle croyait d'abord sans importance, Cécile Davies s'était laissée aller dans ses réponses à fournir des renseignements qui présentaient l'affaire sous un aspect tout nouveau.

Lord Mansfield renvoya la séance au lendemain, au milieu d'une agitation extrême.

Deux magistrats, les conseils de l'accusation et de la défense, se transportèrent aussitôt chez l'accusé; des serruriers, des maçons les accompagnaient; l'on sonda le mur à l'endroit indiqué; l'on y trouva une cachette exécutée avec un soin extrême et dont rien ne trahissait l'existence. Elle s'ouvrait au moyen d'une ténuité extraordinaire: l'ouverture était dissimulée par un pli de la tapisserie.

Une boîte en maroquin rouge, contenant des diamans, des rubis, des émeraudes, gisait dans cette cachette; il y avait de plus un flacon en verre de Bohême, auquel s'adaptait le bouchon dont il a été parlé précédemment. Ce flacon était vide, mais il conservait des traces non équivoques d'une odeur étrange et à bon droit suspecte.

L'identité des pierres ne fut pas douteuse, car Salomon de Costa se trouvait en ce moment même en Angleterre; il fut appelé comme témoin; aussitôt que l'écrin lui eut été remis, il le saisit avec avidité, il l'approcha de ses yeux, il eût voulu le dévorer de ses prunelles; il marmottait des mots sans suite, il faisait jouer ces cailloux blancs, verts ou rouges à la lumière; il en analysait l'eau et la taille. Perdu dans cette contemplation, il n'entendait pas les questions répétées du juge qui s'impatientait; il fallut qu'on lui arrachât l'écrin pour qu'il revint à lui.

Il déclara alors qu'il reconnaissait de la manière la plus positive ces diamans comme ceux qu'il avait vendus à Durnford; il ajouta qu'il priait la cour de les lui faire rendre. «Maintenant que mon acheteur est mort, l'objet volé peut rester dans la possession du meurtrier, je dois ravoir mon bien.

—Mais, lui demanda le juge, le montant de cette vente ne vous a-t-il pas été réglé ?—Oui, en lettre de change.

—Et ces lettres de change ont-elles été payées ?—Toutes, sans exceptions. Mais qu'est-ce que cela fait ?—Cela fait beaucoup, votre demande est des plus singulières, et je m'abtiens de la qualifier; retirez-vous.

L'on fit sortir de l'audience Salomon, dont le mécontentement se traduisait en malédictions énergiques; mais il eut la prudence de ne les prononcer qu'en hébreu.

Ecrasé sous le poids de cette découverte inopinée, Burrington reprit bientôt courage; il avoua qu'il avait dérobé les pierres; mais il soutint que ce n'était qu'après avoir trouvé le bijoutier mort dans son lit, trépas dont il était parfaitement innocent.

Ceci donna lieu à des consultations de médecine légale, sur lesquelles délibérèrent les premiers docteurs de Londres; les curieux en trouveront de longs extraits dans les *Philosophical transactions*.

L'un nie l'existence d'un poison qui tue ainsi sans laisser de traces; l'autre cite des faits remarquables et bien connus dus à l'action de l'essence du laurier-cerise. Il rappelle l'exemple de ces deux femmes qui, en ayant dérobé une bouteille, crurent avoir sous la main une liqueur spiritueuse des plus agréables au goût; elles en burent une dose assez mince; on les trouva mortes une heure après sans convulsion, sans vomissemens, sans souffrances; on les croyait endormies.

Un troisième savant parle de l'*agua tofana*, redoutable composition découverte par une bonne vieille napolitaine, breuvage clair comme de l'eau de roche, sans odeur, sans saveur, et qui fait mourir à présentation, ou à long terme, au choix du donneur, sans que rien décèle le crime, sans que rien puisse sauver l'empoisonné. On ajoute que l'emploi de cette drogue occasionna à Rome de nombreuses exécutions en 1645; mais tout cela est aussi certain que les miracles de Mahomet.

Un quatrième toxicologue s'étendit sur l'habileté des nègres des Antilles à préparer des drogues vénéneuses et sur les résultats surprenans qu'obtenaient les adeptes dans cette affreuse science; elle les menait souvent alors au bâcher.

Le résultat de tant de recherches fut que l'on regarda comme prouvé le crime de Burrington; il fut condamné à mort, ainsi que sa complice.

Au pied même de la potence, Burrington protesta de son innocence; mais on ne le crut point, car Cécile Davies avait fait les aveux les plus francs aussitôt qu'elle eut perdu tout espoir; elle avait, de concert avec son maître, mêlé la liqueur homicide aux alimens qu'avait mangés le joaillier à son souper; tous deux ils étaient venus dans sa chambre au milieu de la nuit s'assurer qu'il était bien mort et se saisir de l'écrin qu'il avait trouvé sous son oreiller. Burrington lui avait dit qu'il n'osait pas entrer seul dans la chambre de sa victime.

Cette affaire offre une circonstance inouïe, à ce que nous croyons, dans les fastes judiciaires; un accusé est au moment d'être acquitté faute de preuves; il invoque, afin de mettre son innocence au grand jour, le témoignage d'un nouveau témoin à décharge qu'il présente au tribunal, et ce témoin se trouve amené à proclamer la culpabilité du prévenu et la sienne propre!

G. B. (Quot.)

BIBLIOTHÈQUE

ELEMENTS DE GRAMMAIRE HÉBRAÏQUE, rédigée par des élèves du séminaire de Nancy, sous la direction de M. l'abbé ROHRBACHER.

Il existe dans le monde, même dans le monde savant, un préjugé assez vulgaire; c'est que de toutes les langues que l'on étudie, la langue hébraïque est la plus difficile. Le contraire est pourtant la vérité, savoir: que de toutes les langues que l'on étudie communément, la langue hébraïque est la plus aisée par la simplicité antique de sa grammaire et de sa phraséologie. D'où vient donc alors le préjugé en question?

Un savant israélite, Michel Berr, en rendant compte à une société de littérateurs des *Eléments de Grammaire hébraïque* que nous annonçons, a soutenu que le préjugé si commun, touchant la difficulté extrême de la langue des prophètes et des patriarches, venait en grande partie des auteurs de grammaire. Chacun, pour donner plus de mérite à son travail, semble prendre à tâche de multiplier les règles au lieu de les simplifier. En conséquence, M. Michel Berr, a félicité les élèves du séminaire de Nancy d'avoir su, dans une cinquantaine de pages, présenter avec une clarté parfaite tout ce qu'il est nécessaire de savoir pour se familiariser avec la langue des Hébreux.

Quoi qu'il en soit de ce jugement, toujours est-ce une apparition curieuse qu'une grammaire hébraïque publiée par les élèves d'un séminaire, c'est à dire d'un établissement qui n'est pas de l'Université, d'un séminaire de province, non pas de la capitale: ceci nous paraît propre à calmer les alarmes de certaines personnes sur la capacité du clergé actuel pour les hautes et fortes études.

Nous voyons même quelque chose de plus.

De l'aveu des Juifs eux-mêmes, le judaïsme actuel, pénétré par le dissolvant de la science moderne, est en pleine décomposition. Les vieux et simples croyans disparaissent. Parmi la génération nouvelle, les uns, n'ayant ni foi ni loi, se jettent dans l'incrédulité et le matérialisme; les autres, à l'esprit plus élevé, au cœur plus noble, découvrent dans l'étude approfondie de leur loi un ensemble magnifique mais inachevé; ils ont un sûr pressentiment que la plénitude se trouve dans ce christianisme qui remplit le monde;

ils se sentent attirés de ce côté. Mais mille obstacles les retiennent ou les embarrassent.

C'est aux fidèles catholiques, c'est au clergé surtout de leur préparer les voies; de combler les vallées, d'abaisser les montagnes, d'aplanir ce qui est inégal, de redresser ce qui est tortueux, pour faciliter le retour aux enfans dispersés d'Israël. Nous croyons savoir que c'est dans ces vues de foi, d'espérance et de charité que plus d'une centaine d'ecclésiastiques, dans le diocèse de Nancy, s'occupent d'étudier la langue de l'ancienne alliance. Honneur au diocèse de Nancy!
Espérance.

EXERCICES LITTÉRAIRES.

COLLÈGE DE L'ASSOMPTION.

LES EXERCICES LITTÉRAIRES DU COLLÈGE DE L'ASSOMPTION auront lieu les 25 et 26 juillet. Les parens des élèves et les amis de l'éducation sont priés d'y assister. Les vacances commenceront immédiatement après la distribution solennelle des prix, et la rentrée des classes se fera le premier septembre prochain.

COLLÈGE DE CHAMBLY.

LES EXERCICES LITTÉRAIRES DU COLLÈGE DE CHAMBLY auront lieu le 17 à 1½ heure P. M., et le 18 à 8½ heures A. M. Les parens des élèves et les amis de l'éducation sont priés d'y assister. Les vacances commenceront immédiatement après la distribution solennelle des prix, et la rentrée des classes se fera le 6 septembre prochain.

F. CHOLETTE, P. D.
Collège de Chambly, 1er juillet.—3f.

LE SOUSSIGNÉ a l'honneur de prévenir Messieurs les Ecclésiastiques qu'il a amené de France un assortiment d'ORNEMENTS pour Eglise qu'ils pourront voir chez J. D. BERNARD, écrivain, rue St. Paul, consistant en:

Chandeliers d'autel et Croix assorties, Chandeliers d'accolytes pour bancs d'œuvre et Croix.

Flambeaux et girandoles pour saluts du St. Sacrement, argentés et dorés. Encensoirs et Navettes argentés et en argent; Ciboires, Calices et Ostensoirs de diverses grandeurs, en argent et argent doré; d'autres avec pieds et tiges en bronze doré et argenté.

Des Croix de procession de diverses grandeurs, argentées et rayons dorés; des Bénitiers et Goupillons argentés, des Lampes pour églises.

Des Burettes en argent et argent doré, avec les plateaux assortis en argent ou en bronze; des Boîtes aux Saintes-Huiles en argent, des Couronnes pour Ostensoirs dorées, etc., etc., etc.

Sous peu de jours un très riche assortiment de chasubles, galons et fin et brodées, des aubes en batiste avec broderies très riches, des surplis pareils des étoles pastorales riches et autres effets qui seront remis à Messieurs les Ecclésiastiques à des prix très modérés. Les envois seront faits sur la demande et désignation.

Montréal, le 23 juin 1843.

F. DE MONTRAVEL.

LIVRES NOUVEAUX.

LE SOUSSIGNÉ vient de recevoir une belle collection de LIVRES DE RELIGION, DROITS, MÉDECINE, LITTÉRATURE, &c &c &c.

AUSSÍ.

IMAGES, CHAPELETS, MÉDAILLES, &c &c &c.

Il se charge à l'ordinaire de préparer des REGISTRES de Paroisse de 12 à 400 feuillets.

Montréal, 18 Nov., 1842.

E. R. FABRE.

EXERCICE TRÈS DEVOT

St. Antoine de Padoue

LE

THEAUMATURGE.

Petit Volume nouvellement imprimé avec de bons caractères, se vend à la Librairie de

W H O W A S C A R Y,

RUE ST. PAUL, VIS-A-VIS D'HÔTEL RASCO,

Et chez les différens Libraires de cette ville.

NOUVELLE ÉDITION, REVUE, ET AUGMENTÉE DES PRIÈRES DE LA SAINTE MESSE, ET DES VÊPRES DU DIMANCHE.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

On s'abonne au bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROHON, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au dessous, 1re. insertion, 2s. 6d.

Chaque insertion subséquente, 7½d.

Dix lignes et au dessous, 1re. insertion, 3s. 4d.

Chaque insertion subséquente, 10d.

Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne, 4d.

Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE J. C. PRINCE, P. D. DE L'ÉVÊCHÉ.

IMPRIMERIE PAR J. A. PLINGUET.